

Monsieur Jean PANHALEUX  
Directeur du Bureau d'enquêtes sur les accidents  
de transport terrestre  
Ministère de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie  
Tour Pascal B  
92055 LA DEFENSE cedex

La Plaine Saint-Denis, le **19 JUIL. 2018**

Nos Références. : D/2018/206333

Affaire suivie par : Philippe DENOYELLE

Objet : Rapport d'enquête technique sur le franchissement d'un signal fermé et le talonnage d'une aiguille par un TER à Antibes (06) survenus le 26 décembre 2016.

Monsieur le Directeur,

Votre courrier du 20 juin dernier nous communiquant le rapport d'enquête publié par vos services sur le franchissement d'un signal fermé et le talonnage d'une aiguille par un TER à Antibes (06) survenus le 26 décembre 2016 a retenu toute notre attention.

SNCF Réseau vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les actions qu'il entend mettre en œuvre.

**Recommandation n°2 (SNCF Réseau)**

**Mettre en œuvre immédiatement pour les agents mutés de SNCF Mobilités vers SNCF Réseau et devant prendre un emploi d'agent circulation un module complet de formation « Agent Circulation Double Voie ».**

Le référentiel DC01475 « habilitation des agents du métier circulation aux tâches de sécurité », a été modifié. Dans sa version applicable au 10 juin 2018, il intègre dans sa fiche 4.1 : 1ère habilitation, un cadre spécifique concernant les agents en provenance d'une autre activité (agent de SNCF Mobilité muté dans un EIC par exemple)

Ce cadre précise qu'un agent devant exercer une TES B (emploi d'agent circulation) la formation ACDV est désormais obligatoire.

Par ailleurs, un diagnostic des compétences doit être effectué par chaque dirigeant en préalable à la délivrance de toute nouvelle habilitation d'un agent qui n'a pas exercé de TES A ou B depuis plus de 3 ans .

Le bouclage de ces dispositions est effectué lors des contrôles réalisés par les agents du 2ème échelon, dans le cadre du plan de veille. Cette action est donc déjà réalisée.

Nous tenons aussi à vous faire savoir que, dans le cadre de Nouvel'R, la priorité est donnée à l'ergonomie des documents, avec une action concernant les consignes roses courant 2019.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Frédéric DELORME



Directeur Général Sécurité

Copie :

- Florence ROUSSE directrice générale de l'EPSF
- Matthieu CHABANEL (DGD DG2I),
- Olivier BANCEL (DGA DGOP),
- Pierre DABURON (DSSR),
- Thierry COLIN (DSSR-AM).